

Bulletin individuel d'adhésion

Votre contrat

Vous avez réservé un séjour vélo auprès de notre partenaire Le Vélo voyageur, et avez opté pour une assurance vol et casse. A ce titre vous attestez avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du présent Bulletin d'adhésion, de la Fiche information conseil, des Conditions générales, et du Document d'information sur le produit d'assurance. Les vélos assurés sont l'ensemble des vélos loués dans le cadre du contrat de location pour lesquels vous avez retenu l'option Assurance. La **couverture s'étend à la durée de la location**, également indiquée dans le contrat de location.

Tableau des montants de garanties et des franchises applicables		
Garantie	Vol	Casse
Plafond de garantie par événement	Valeur déclarée du vélo	Valeur déclarée du vélo
Franchise par sinistre	150€ pour un vélo musculaire, 350€ pour un VAE	150€ pour un vélo musculaire, 350€ pour un VAE
Durée de l'adhésion	Durée de location	Durée de location

Rappels concernant les vols couverts :

Vol suite à **agression** : le Vol au moyen de menaces ou violences exercées par un tiers.

Vol par **effraction** : le Vol par le forçement, sectionnement ou la destruction :

- de tout **dispositif de fermeture** d'un local immobilier **individuel** privé et commercial construit en dur, clos et couvert. Dans ce cas-là, vous n'avez pas besoin d'attacher les vélos à des points fixes ;
- ou, en **extérieur** ou dans un **local commun**, d'un **Antivol** reliant le.s Vélo.s assuré.s par le **cadre** à un **point d'attache fixe**.

Paiement et fréquence : paiement unique auprès du partenaire au moment du paiement du séjour

Déclarer un sinistre : rapprochez-vous de votre agence Le vélo voyageur.

L'adhérent reconnaît : avoir été informé que le bulletin individuel d'adhésion et le montant de la cotisation ont été établis sous la foi du respect des déclarations faites par l'Adhérent d'une part, et déclare d'autre part que ni le Vélo assuré, ni les Adhérents eux-mêmes ne font l'objet d'une exclusion mentionnée dans les conditions des contrats d'assurances applicables, ni n'ont connaissance d'une situation ou d'une information à la signature de l'adhésion pouvant conduire à la mise en jeu d'une des garanties des contrats d'assurance référencés. Toute omission ou déclaration inexacte expose l'adhérent à supporter tout ou partie des conséquences d'un sinistre conformément aux articles L113-8 (nullité) et L113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Courtier gestionnaire : **LAKA** marque de Cylantro, courtier en assurance, N°ORIAS : 20 001 833 (www.orias.fr) - SAS au capital de 10 000 euros RCS NIORT B 880 512 546 – 12 Avenue Jacques Bujault 79000 NIORT. Email : gestion@cylantro.eu

Courtier distributeur : **AON** Société de Courtage d'Assurances et de Réassurances au capital de 46 027 140 €, immatriculée à l'ORIAS n° 07 001 560 et au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 414 572 248, dont le siège social est situé au 31-35, rue de la Fédération, 75015 Paris - France.

Assureur : **CARMA** - entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital de 23 270 000 € - RCS ÉVRY 330 598 616 – 6, rue du Marquis de Raies, 91008 ÉVRY CEDEX.

Distributeur : **Le Vélo Voyageur**, SAS au capital de 35.000 € Inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 529 884 116 - 26 All. Jules Milhau, 34000 Montpellier